



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke
COMPLICES DU SAVOIR

Service des ressources éducatives

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 ♦ Télécopieur : 819 822-6961

2015-2016

Comité consultatif des services aux EHDAA

P A R E N T S



COMPTE RENDU

de la rencontre du **15 février 2016**

Tenue à la CSRS

Salle multi – 1^{er} étage

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke Qc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM*

Représentants des parents

Présent(e)	Absent(e)	
■		*Marie-Claude Dupuis (Présidente, Déléguée au comité de parents, Commissaire parent EHDA)
■		*Marie-Andrée Gosselin (Vice-présidente)
■		*Jocelyn Dupuis
■		*Nancy Lambert
	■	*Sylvie Lavallée (Secrétaire)
■		*Pierre Myre
■		*Lucie Richard
	■	*Marie-Claude Thériault

Représentants de la CSRS

Présent(e)	Absent(e)	
	■	Marc Juneau (GDA affaires éducatives par intérim et Directeur du Svc. des ressources éducatives)
■		Isabelle Fortier (Coordonatrice du Services des ressources éducatives)
■		*Guy Bazin (École Alfred-Desrochers - Représentant du personnel technique et administratif)
■		*Gaétane Bernier (École Sainte-Anne - Représentante des professionnels et des professionnelles)
■		*Isabelle Boucher (Directrice école du Touret – Représentante d’une école spécialisée)
■		*Sophie Chabot (DA intérim école Internationale du Phare – Représentante des écoles secondaires)
■		*Sylvie Daigle (École Brébeuf - Représentante du personnel enseignant)
■		*Caroline Roy (Directrice école Sainte-Anne – Représentante des écoles primaires)

Représentants des autres organismes

Présent(e)	Absent(e)	
	■	Chantal Richer – Chef de programme (programme enfants et adolescents CRE)

Invité(e)s

Présent(e)	Absent(e)	

Vérification du quorum

Oui	Non	
■		La moitié plus un des membres ayant droit de vote sont présents
	■	Les membres-parent sont présents en majorité simple.

*Membre ayant droit de vote.

Il n'y a pas quorum mais puisqu'aucun sujet à l'ordre du jour ne doit être adopté, la réunion débute tout de même à 19 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant très chargé, il est proposé de passer à travers le plus de points possibles et de lever la séance à 21 h 00. Les points non traités seront reportés à une prochaine rencontre.

On présente l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 30 novembre 2015
4. Suivis au compte rendu de la rencontre du 30 novembre 2015
5. Sondage PI au primaire
 - 5.1. Présentation
 - 5.2. Questions, commentaires et suggestions pour un prochain sondage
6. Projet de loi 86
 - 6.1. Présentation des faits saillants (dont un nouveau mandat pour le CCSEHDAA)
 - 6.2. Modifications demandées par le CP et communiqué de presse
 - 6.3. Suggestions de modifications du CCSEHDAA
7. Questions
 - 7.1. Répartition de la clientèle EHDAA par rapport aux codes de difficulté
 - 7.2. Mécanisme de communication entre les parents d'EHDAA et le CCSEHDAA (réseautage)
 - 7.3. Plan d'action EHDAA
 - 7.4. Motivation des EHDA
 - 7.5. Progression EHDAA
 - 7.6. Mesures d'adaptation au secondaire
 - 7.7. Que peut-on offrir aux parents d'EHDAA
 - 7.7.1. Centre de documentation (guide de préparation des parents au PI, implication à la maison vs. PI)
 - 7.7.2. Portail. Où en sommes-nous ?
 - 7.7.3. Conférences.
8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marie-Andrée Gosselin et appuyé par Nancy Lambert que l'ordre du jour soit adopté.

3. Adoption du CR de la rencontre du 30 novembre 2015

3.1. Au point 6 (Progression EHDA), ajouter :

« Madame Gosselin questionne Madame Fortier au sujet des services d'orthopédagogie accordés à la clientèle HDAA en classes régulières. Elle aimerait connaître dans quelle proportion les élèves bénéficiaires de cette aide au premier cycle occupent encore une place en orthopédagogie au troisième cycle ».

3.2. Au point 9 (Motivation élèves HDAA et vocations particulières), ajouter :

« C'est-à-dire que tous les élèves doivent répondre aux critères d'admissibilité sans exception. Il n'y a donc pas de places dédiées pour la clientèle EHDA ».

Puisqu'il n'y a pas quorum, l'adoption du CR est reportée à la prochaine rencontre.

4. Suivis au CR de la rencontre du 30 novembre 2015

Au point 4 (Politique EHDA)

Après vérification, Mme Dupuis confirme que selon l'article 186 de la LIP, « *le conseil des commissaires détermine le nombre de représentants de chaque groupe* » et que « *les représentants des parents doivent y être majoritaires* ». (1988, c. 84, a. 186).

Selon les résultats du nouveau mécanisme de communication (réseautage) qui sera prochainement instauré, il sera ultérieurement décidé s'il convient de demander au conseil des commissaires une réévaluation à la hausse du nombre de membres-parents afin de faciliter le quorum.

5. Sondage sur le PI au primaire

5.1. Procédure pour demander un PI vs. outil de communication à l'intention du parent :

En introduction à la présentation du sondage, Mme. Gosselin soulève une question à savoir si la CSRS possède un outil de communication à l'intention du parent inquiet de la progression de son enfant pour l'informer du moment et de la procédure pour demander un PI.

- Mme Fortier répond qu'il faut d'abord évaluer les résultats des stratégies mises en place afin d'aider l'enfant avant de penser au PI.
- Mme Boucher soulève l'importance de fixer des objectifs, de les évaluer, d'en faire le suivi et de communiquer les résultats. Le manque de communication et de suivi est soulevé par un membre.

5.2. Méthodes utilisées pour favoriser la communication avec le parent d'un élève HDAA sans PI :

Mme. Gosselin se questionne au sujet des balises concernant la place du parent dans ces suivis et des méthodes utilisées pour favoriser la communication. Elle souligne que la connaissance des stratégies mises en place représente un bon levier pour ce dernier afin de favoriser sa participation active comme partie prenante de la solution.

- Il est proposé d'utiliser la rencontre du premier bulletin pour regarder avec le parent ce qui peut être fait afin d'aider l'enfant.
- Un entre deux est proposé par Mme. Roy avant d'en arriver au PI, soit un « **Plan de Communication** »; élément à mettre en place par la CSRS ?

5.3. Présentation des résultats du sondage :

Mme. Fortier procède à la présentation comparative des résultats des deux derniers sondages concernant le plan d'intervention au primaire. Ces deux sondages ont été effectués en 2011 et en 2013-2014 (rapports présentés en annexe).

5.3.1. Observations générales

Le sondage de 2011 s'adressait à tous les parents d'EHDAА ayant un PI au primaire alors que le sondage de 2013-2014 ne s'adressait qu'aux parents d'EHDAА ayant un premier PI.

Les compilations en 2013-2014 ont été faites à partir de 309 répondants (dans 37 écoles) soit 81 répondants de moins qu'en 2011.

- 57% des répondants ont émis des commentaires (430 énoncés) dont:
 - 55% portent sur les concepts des phases de la démarche du PI
 - 40% positifs
 - 35% négatifs
 - 15% à la fois positifs et négatifs
 - 9% suggestions
 - 32% apportent des suggestions pour améliorer la démarche du PI
 - 12% amènent des suggestions pour améliorer le sondage.

5.3.2. Observations générales des résultats

Tableau de synthèse des résultats - sondage sur le PI au primaire (2013-2014)

Répartition du taux de satisfaction moyen et des commentaires 96%* des répondeurs ont apprécié l'ensemble de la démarche du PI (*somme des énoncés "tout a fait d'accord" et "plutôt d'accord")						
	Taux de Satisfaction	Répartition des commentaires	Ventilation des Commentaires			
			positifs	Négatifs	Pos. /Nég.	Suggestions
Avant la rencontre						
Préparation et mise en commun de l'information	90.6%	20%	16%	35%	0%	18%
Pendant la rencontre						
Climat, moment et durée	88%	20%	11%	27%	25%	27%
Déroulement	92.15%	15%	18%	15%	13%	9%
Reconnaissance des compétences des parents	92.75%	10%	15%	4%	11%	4%
Après la rencontre						
Mise en oeuvre du PI	91.7%	15%	17%	5%	25%	27%
Réalisation du PI	81%	17%	20%	10%	25%	13%

5.3.3. Conclusion

L'analyse comparative des résultats des deux sondages démontre que les zones d'amélioration ciblées par les écoles à la suite du sondage effectué en 2011 ont progressées avec succès indiquant que les stratégies mises en place s'avèrent fructueuses.

Toutefois, certains aspects peuvent encore être identifiés comme étant des zones d'amélioration. En effet, en se basant sur les commentaires émis par les parents ainsi que sur les résultats quantitatifs du questionnaire, nous pouvons suggérer les zones d'amélioration suivantes comme défi à relever :

- L'aspect de la communication concernant :
 - la fréquence des suivis aux actions des PI
 - la fréquence des suivis des résultats obtenus par la mise en place des moyens;
 - la façon d'échanger lors du PI;
 - la façon d'échanger lors du suivi;
 - l'influence des parents sur le contenu du PI.
- L'horaire des rencontres,
- La préparation du parent à la rencontre du PI.

5.4. Observations générales des membres du CCSEHDAA :

Mme. Fortier informe le comité qu'en 2016-2017, un document sera disponible pour aider le parent dans sa préparation au PI. Mme Richard présente un document de Mme. Guylaine Charron qui l'a beaucoup aidé dans sa propre préparation. Il est proposé de le publier sur le portail en attendant le document officiel de la CSRS.

Mme. Dupuis soulève qu'il aurait été souhaitable que :

- les commentaires des répondeurs puissent être consultés par les membres du CCSEHDAA.
- Toutes les écoles participent au sondage.
- La même clientèle cible soit sondée afin de ne pas biaiser la comparaison des résultats. En effet, les parents qui en sont à leur premier PI n'ont pas la même compréhension du système, ni les mêmes attentes que les parents plus expérimentés.

Mme. Dupuis se questionne sur la pertinence de la reconnaissance du point concernant le choix des heures pour la rencontre de PI avec les parents comme point à améliorer puisque la CSRS ne perçoit aucune solution possible qui puisse permettre d'offrir plus de choix d'heures pour accommoder les horaires des parents.

Au sujet du sondage à venir concernant les PI au secondaire, madame Gosselin soulève les grandes disparités d'une école à l'autre à l'intérieur de la CSRS.

- Alors qu'une école a mobilisé une équipe responsable de la communication avec les parents, du transfert des infos primaire-secondaire et de la planification du PI pour amorcer le parcours secondaire, une autre école a dédié une TES aux contacts avec les parents et au transfert des informations entre les parents et les intervenants de l'école. Au besoin, suite à la communication avec certains parents et en considération de leurs attentes et de leurs besoins, cette ressource met en place un PI.
- Puis, à l'opposé, une école ne fait pas de PI à l'accueil de la clientèle du secondaire 1. Elle n'a aucune structure d'information à l'intention des parents concernant le transfert d'informations aux intervenants du secondaire pour les enfants qui ont eu un PI au primaire et qui ont bénéficié d'adaptation.

Les pratiques diffèrent énormément d'une école à l'autre, ne serait-il pas pertinent voire avantageux de partager et de s'influencer entre les écoles d'une même commission scolaire concernant les pratiques d'accueil EHDAA efficaces au sein de la CSRS? Madame Gosselin communique une grande réserve quant à ce sondage sur les PI dans les écoles de la CSRS considérant que cette pratique semble ignorée par certains directeurs.

Indéniablement, ce manque d'uniformité complexifie le suivi parental. Les parents moins aguerris aux us et coutumes des écoles peinent à se retrouver, à se sécuriser et/ou à faire des demandes dans un contexte aussi disparate!

M. Myre est également préoccupé par :

- les élèves qui devraient avoir un PI mais n'en ont pas, faute de suivi et/ou ressources,
- les élèves qui reçoivent des services mais qui n'ont pas de PI.

Comment ces élèves perçoivent-ils les services reçus ? Nous ne pourrions pas le savoir puisqu'ils ne sont pas sondés.

Mme. Dupuis propose comme partie de solution :

- d'élargir le sondage à tous les élèves recevant des services (plutôt que de se limiter au PI) et
- de comparer la liste des élèves HDAA qui ont un PI en secondaire 1 avec la liste des élèves qui avaient un PI en 6^{ème} année l'année précédente afin de détecter les élèves « échappés » par le système.

5.5. Commentaires sur la formulation des questions :

5.5.1. À la question « ***Est-ce le premier plan d'intervention ?*** »,

Mme. Dupuis souligne qu'il serait important de préciser que la question ne concerne que les PI **scolaires** afin d'éviter de confondre avec les PI d'autres services reçus par l'élève par le CRE, le CRDI ou autre organisme. M. Myre suggère aussi d'indiquer combien de plan d'intervention scolaire l'enfant a eu avant dans le cas où il ne s'agirait pas du premier.

5.5.2. À la question « ***Étiez-vous présents à la rencontre du PI ?*** »,

Mme. Dupuis souligne qu'il serait intéressant de demander la raison en cas d'absence du parent au PI.

5.6. Étant donné qu'il n'y a pas quorum, Mme. Dupuis propose de résumer les sections 5.4. (Observations générales des membres du CCSEHDAA) et 5.5 (Commentaires sur la formulation des questions) lors de la prochaine rencontre. Elle demande aux membres de réfléchir au sondage afin de compléter leurs observations et commentaires lors de cette réunion.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET REPORTS DES POINTS NON TRAITÉS

Les points restants à l'ordre du jour sont reportés à une prochaine réunion. Prochaine rencontre prévue le 25 avril 2016. Levée de l'assemblée 21hr.

Marie-Claude Dupuis
Présidente